

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article28>



Plouider et les guerres Napoléoniennes

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
- Victimes des guerres
-



Date de mise en ligne : samedi 8 mai 2010

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

PLOUIDER ET LES GUERRES NAPOLEONIENNES

[Yvon Gac - CC-BY-NC-ND](#)

Les monuments aux morts de nos communes rappellent le souvenir des victimes des guerres du XXème siècle : la Première Guerre Mondiale, la Seconde Guerre Mondiale, la Guerre d'Indochine et la Guerre d'Algérie.

Mais les communes ont également payé leur tribut lors de guerres au XIXème siècle, à commencer par celles de la période napoléonienne au début de ce siècle. Les victimes de ces conflits méritent aussi d'être rappelées au souvenir des hommes du XXIème siècle et d'entrer dans la mémoire collective de la commune.

A partir de 1802, le canton est l'unité administrative de toutes les opérations de conscription mais les maires des communes en assument les charges et assurent les relations avec le Sous-Préfet et le Préfet du département :

les maires de Plouider (commune de 2.786 habitants en 1809) ont été successivement sur l'ensemble de cette période.

- **François MADEC,**
- **Jean BERGOT**
- **André LUNVEN**

Sous l'Ancien Régime (avant la Révolution), la population des communes littorales ne connaissait en matière de défense que la milice garde-côtes :

il y avait une capitainerie à Lesneven et une compagnie à Plouider, et des maisons de garde (ou corps de garde) le long de la côte comme à Guissény (Dibennou) et à Kerlouan (Ménéham).

Le contingent, prélevé sur les paysans par tirage au sort, était faible mais son injustice avait rendu la milice très impopulaire.

Avec la Révolution, l'armée française fut d'abord pourvue par le volontariat, puis par la réquisition. Une loi de 1798 prévoit que tous les Français, âgés de vingt ans révolus, sont « inscrits ensemble » (conscrits) sur des tableaux de recrutement.

Napoléon Bonaparte hérita de ce système et commença ses levées annuelles de conscrits, de 1800 à 1814, plus des levées exceptionnelles (extraordinaire, supplémentaire ou complémentaire).

D'abord général de la Révolution, il s'empare du pouvoir en 1799 en créant le Consulat, puis il proclame l'Empire en 1804, prenant le titre de Napoléon 1er. Il règne jusqu'à son abdication en 1814, avant de revenir au pouvoir pour « Cent Jours » en 1815 jusqu'à sa deuxième et dernière abdication et son exil définitif dans l'île de Sainte-Hélène au large de l'Afrique.

<http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/napoi.jpg> title='JPEG - 41.7 ko' type='image/jpeg'>



LE RECRUTEMENT DES CONSCRITS

La levée d'une classe de conscrits commençait par l'établissement de listes communales : le tableau des conscrits. C'était un lourd travail pour le maire, aidé par le recteur qui proclame, à la messe du dimanche, l'obligation pour les jeunes gens concernés à se rendre à la mairie (les jeunes âgés de 20 ans). Le tableau comportait :

- 1) les nom et prénoms des conscrits, domiciliés dans la commune, par ordre de date de naissance, en commençant par le plus jeune, puis par ordre alphabétique à partir de 1807 ;
- 2) la date et le lieu de naissance
- 3) la taille
- 4) la profession
- 5) le domicile
- 6) les noms et prénoms des père et mère, avec mention vivants ou morts.

Ensuite chaque conscrit recevait de son maire une convocation écrite à se rendre au rassemblement du chef-lieu de canton, c'est-à-dire à Lesneven pour le tirage au sort. Celui-ci se déroulait à n'importe quel date de l'année, habituellement un mois après le décret impérial qui mettait les conscrits « à la disposition du gouvernement ».

La veille du jour, le Sous-Préfet rend visite au maire de Lesneven pour vérifier la bonne préparation de l'événement. Le tirage au sort se tenait dans la grande salle de l'Hôpital maritime de Lesneven (actuellement la maison d'accueil et le Musée du Léon). La journée commençait le lendemain dès 5 heures du matin.

La réunion commençait par la vérification des listes et l'inscription en tête de la liste préfectorale du canton des noms des « premiers à marcher », ou les « supplémentaires » : ceux que ne s'étaient pas présentés à la mairie ou n'avaient pas fourni les renseignements demandés.

Ainsi **Jean-Marie ABIVEN** de Plouider qui ne s'était pas présenté à l'appel du maire fut placé en tête de liste en 1806.

L'étape suivante consistait à vérifier la taille des conscrits par le passage sous la toise dans l'autre du tableau cantonal et au fur et à mesure, on inscrit un numéro sur des bulletins (de 1 à 189 en 1811). Puis ces bulletins sont « mêlés et jetés dans une urne de forme ronde et placée de manière à être vue de tous, sans être tenue par personne ».

Dans le même ordre que précédemment, le conscrit ou en son absence un délégué, ou même le maire de sa commune, tirait un numéro. Après l'avoir proclamé, on l'écrivait sur une nouvelle liste avec tous les renseignements complets sur l'identité. On en arrivait ensuite, publiquement, à l'examen et à la description physique des conscrits.

Enfin le Sous-Préfet annonçait la date et lieu des séances du conseil de recrutement et les jeunes et leur famille rentraient chez eux, certains accablés et les autres soulagés. Mais les résultats du tirage au sort n'étaient pas encore définitifs, car certains désignés pouvaient être réformés par le conseil et les suivants sur la liste devaient les remplacer.

Les conscrits pouvaient être réformés pour trois motifs : pour défaut de taille (1,625m dans l'artillerie, ramené à 1,544m en 1804-1805), pour difformités et infirmités. Les conscrits réformés devaient payer une indemnité, en fonction des impositions de la famille : **Joseph AFFRET** de Plouider dut payer 150 francs pour des contributions s'élevant à 140 francs.

Les mariés ne pouvaient bénéficier d'une exemption que s'ils s'étaient mariés avant le décret impérial qui mettait une classe de conscrits en activité : ils étaient donc rares, sauf pour les levées exceptionnelles.

Le remplacement était aussi possible :

un soldat, ayant tiré un mauvais numéro, pouvait se faire remplacer par un volontaire qu'il payait pour prendre sa place ; celui-ci devait être libre, appartenir à une classe antérieure à celle du remplacé et être apte au service. Le prix à payer, débattu entre les deux familles, était fixé par un contrat en bonne et due forme devant notaire.

Entre 1804 et 1807, le montant était d'environ 4.500 francs, soit le salaire de 90 ans d'un domestique agricole nourri et logé, ou de 23 ans d'un journalier. En 1808, avec la guerre d'Espagne meurtrière, les prix montèrent jusqu'à 10 et 15.000 francs. Pourtant les remplaçants ne manquèrent pas semble-t-il, par exemple **Jean PIRIOU** de Plouider.

La moyenne annuelle des conscrits de Plouider sur les 14 années fut de 34 hommes (entre 55 en 1806 et 23 en 1804), soit plus de 475 conscrits au total (plus de 15 % de la population de la commune).

En 1808, une levée extraordinaire concernait les 4 classes de 1806 à 1809. Pour Plouider, **Jean THEODEC** fut exempté pour cause de mariage et **Nicolas SIMON** pour infirmité, mais **Jean ABILY**, **Pierre ABALEA** et **Hervé LAZENNEC** furent déclarés « bon pour le service » par le conseil de recrutement.

LA DESERTION ET L'INSOUMISSION

Pour échapper à la conscription, certains jeunes choisissaient la désertion et l'insoumission : les déserteurs étaient des conscrits incorporés dans l'armée et qui abandonnaient leurs corps, et les réfractaires étaient les jeunes gens qui ne se présentaient pas aux nombreux convocations qui jalonnaient une levée de soldats ou quittaient les convois en cours de route (fuyards en route ou déserteurs en route).

Dans les premières années, les réfractaires étaient rares : **Louis AFFRET** de Plouider était réfractaire mais il rejoignit son corps plus tard. Mais en 1804, un conscrit sur deux était réfractaire dans le canton de Lesneven :

Guillaume L'HOSTIS, **Yves BEYOU** et **Jean-Marie ABIVEN** de Plouider étaient dans ce cas. Et le sommet fut atteint en 1807 : pour Plouider, **Nicolas FORICHER**, **Jean-Marie PAUGAN** et **Denis ABILY**. Ces réfractaires encourent une amende de 1.500, 1.000 ou 500 francs.

Les cas de désertion sont connus par le jugement des tribunaux militaires : les déserteurs sont condamnés à des amendes et à des peines de travaux publics (T.P.) à Hennebont ou de boulets (B) à Belle-Isle-en-Mer.

On trouve aussi des jeunes de Plouider parmi ces condamnés :

- 1805 : **Hervé KERMARREC** = 5 ans de T.P. et 1.500 F. d'amende.
- 1806 : **Nédélec MOAL** = 5 ans de T.P. et 1.500 F.
- 1806 : **Yves BIHAN** = 1.500 F.
- 1809 : **Pierre LE VOURC'H** = 5 ans de boulets et 1.500 F.
- 1810 : **Goulven BORGNE** = 5 ans de T.P. et 1.500 F.
- 1810 : **Jean-Marie BRANELLEC** = 5 ans de T.P. et 1.500 F.

Les réfractaires étaient assez nombreux mais la plupart n'ont refusé la conscription que pendant quelques semaines, voire quelques mois. Ils rejoignirent leur classe à Lesneven, Brest ou Quimper sans passer en jugement. De même, les peines prononcées contre les déserteurs ne furent pas appliquées car il fallait d'abord les retrouver et presque tous ne sortirent de leur cachette que pour profiter d'une amnistie, système utilisé plusieurs fois par le gouvernement pour résoudre ce problème.

Le 29 février 1811, on ne recherchait que trois déserteurs du canton qui n'avaient pas bénéficié de l'amnistie de 1810, parmi lesquels Goulven BORGNE de Plouider.

Celui-ci avait déserté son régiment, le 62ème Régiment d'Infanterie de ligne, le 1er janvier 1810. Il fut jugé et condamné. Le Préfet en fut informé ainsi que le maire de Plouider **LUNVEN** qui fit afficher le signalement du déserteur. La gendarmerie et une colonne mobile furent mises à sa recherche mais il resta introuvable.

Le maire délivra un « certificat de non apparition du dit déserteur en sa commune » et il écrivit au Sous-Préfet :
« Instruit par la voie publique que les père et mère du dit **BORGNE** avaient reçu de leur fils des nouvelles, je me proposai de leur demander la certitude, lorsque je reçus bien cette lettre, adressée à Goulven **LE BORGNE**, charpentier à Videm en Styrie (Allemagne) qui me fût envoyée par le directeur de la poste à Lesneven, afin de la remettre aux parents. J'ai l'honneur de vous la faire passer pour que vous fassiez ce qui est nécessaire pour parvenir à l'arrestation de ce déserteur, ce que j'apprendrai avec bien du plaisir.

P.S. : les parents de ce déserteur sont très pauvres ».

L'action des maires, la menace du châtement et, pour les réfractaires, l'obligation d'être remplacés par d'autres conscrits du cantons ne suffisaient pas toujours à empêcher l'insoumission à la conscription. Le moyen le plus efficace dans la chasse aux réfractaires et déserteurs fut l'envoi de garnisaires dans les communes et les familles. La commune voyait arriver avec terreur un peloton composé de soldats de la compagnie de réserve du département, de gendarmes ou de soldats en garnison dans la région. Placés chez les parents des réfractaires et des déserteurs, les garnisaires leur étaient une charge : un franc par jour d'indemnité, nourris et logés.

Si la famille refusait de payer les frais, on saisissait les biens pris comme caution lors de l'installation. Si la famille ne pouvait assumer la charge, elle retombait sur les notables locaux ou sinon c'était toute la commune qui était taxée : une charge énorme pour les finances municipales (6 F. pour l'officier commandant le peloton et 4F. pour le simple

garnisaire). Ces pressions importantes sur l'ensemble de la population et non seulement sur les familles directement concernées amenèrent la plupart des insoumis à se rendre.

L'amnistie fut aussi un moyen efficace pour faire réintégrer les déserteurs dans leur corps et pour faire partir les réfractaires : en ont bénéficié notamment

Louis AFFRET, Yves BEYOU, Jacques SEGALEN, Hervé KERMARREC, Jean LEYER, Nédélec MOAL et Yves BIHAN de Plouider.

LE DEPART DES CONSCRITS

Les conscrits étaient regroupés le jour du départ devant l'Hôtel de Ville de Lesneven et le soir même ils étaient à Brest avec ceux des autres cantons du Nord-Finistère, puis repartaient le lendemain pour Quimper.

Là, dans la soirée, avant la revue solennelle des troupes, les conscrits apprenaient avec une certaine anxiété à quel régiment ils étaient affectés et quel était le lieu de stationnement de ce corps d'armée en Europe.

Les classes des années 1802 et 1803 restèrent dans les batteries qui gardaient les côtes aux environs de Brest. A la fin de la période, des conscrits des levées ordinaires de 1811 à 1814 furent dirigés sur la marine à Brest ou à Lorient. Mais entre ces dates extrêmes, les conscrits du canton de Lesneven accompagnèrent les armées napoléoniennes sur les champs de bataille de toute l'Europe.

Le « contrôle de départ » de la levée ordinaire de la classe 1813 (un des deux conservés) présente un premier convoi, le 10 novembre 1812, dirigé sur le 2ème bataillon du 1er régiment d'artillerie de marine à Brest : on y trouve six hommes de Plouider.

Le deuxième « contrôle de départ » concerne la levée exceptionnelle décidée le 11 janvier 1813 par Napoléon dès son retour de la catastrophique campagne de Russie (conscrits des classes 1809 à 1812). Un premier convoi partit de Quimper le 8 février 1813 pour Courbevoie où les 23 Léonards furent incorporés dans la Garde Impériale.

Un deuxième convoi quitta Quimper pour Anvers : on y trouve

- **Jean PINVIDIC,**
- **Yves TRAON,**
- **François Marie BERDER,**
- **François Marie BOEDEC** de Plouider. Ils passèrent par Rosporden, Vannes, Ploërmel, Rennes, Vitré, Laval, Alençon, Mortagne, Evreux, Beauvais, Amiens, Arras, Lens, Lille, Bruxelles et arrivèrent à Anvers le 26 mars, avec dix jours de retard sur le calendrier prévu.

Quel parcours pour des jeunes qui n'avaient peut-être jamais quitté Plouider jusque-là ! Les conscrits sont incorporés au 108ème Régiment de ligne à Anvers, au 11ème Régiment de Cuirassiers à Thionville et dans les bataillons des Equipages militaires stationnés à Commercy.

La liste d'émargement des conscrits des 4 levées de la classe 1806 comprend douze hommes de Plouider :

- **LOAEC Goulven**

- 3ème Bataillon d'artilleurs à pied
- **RAMONET Yves**
 - 62ème Régiment d'infanterie légère
- **THOMAS Yves**
 - 62ème Régiment d'infanterie légère
- **COEFFEUR Jean**
 - 3ème Bataillon d'artilleurs à pied
- **GAC Jean**
 - 13ème Régiment d'infanterie légère
- **BOQUELIN Hervé**
 - 13ème Régiment d'infanterie légère
- **FILY Jean**
 - 13ème Régiment d'infanterie légère
- **BERRE Jean-Marie**
 - 13ème Régiment d'infanterie légère
- **KERLEROUX Jean**
 - 13ème Régiment d'infanterie légère
- **MARTIN Henri**
 - 72ème Régiment d'infanterie
- **LAZENNEC A.**
 - 72ème Régiment d'infanterie
- **CORRE François**
 - 72ème Régiment d'infanterie

LES CHAMPS DE BATAILLE ET LES VICTIMES DE PLOUIDER

Les premiers conscrits de la fin de l'année 1802 furent incorporés dans les batteries côtières locales mais ceux des années suivantes partirent pour des destinations de plus en plus lointaines. Les conscrits de 1803 restèrent encore sur le territoire français, au camp de Boulogne notamment, mais dans les mois qui suivirent, ils partirent avec les classes suivantes pour l'Allemagne et l'Autriche.

Dès la fin de l'année 1806, on retrouve des hommes du canton de Lesneven en Italie et en Allemagne ; un ou deux ans plus tard, ils sont en Espagne, en Pologne, aux Pays-Bas. En 1812, ils sont en Russie, puis de nouveau en Allemagne et enfin en 1814 de retour en France pour défendre, cette fois-ci, leur pays après les désastreuses retraites de Russie et campagne d'Allemagne.

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/napo2.jpg "JPEG - 34.5 ko")



Les guerres napoléoniennes sont classées par rapport aux coalitions successives de pays européens montées contre Napoléon Bonaparte. Les deux premières concernent la Révolution française qui se termine avec le Consulat de Bonaparte entre 1799 et 1804. La deuxième coalition s'achève par la paix d'Amiens en 1802. La France a déjà bien agrandi son territoire jusqu'aux Pays-Bas au nord et jusqu'au centre de l'Italie au sud.

LA TROISIEME COALITION (1805)

La 3ème coalition est surtout menée par l'Autriche et la Russie. La campagne d'Allemagne qui s'en suit, aboutit à la grande victoire de Napoléon à Austerlitz le 2 décembre 1805, puis à la paix d'Augsbourg.

La première victime de Plouider a trouvé la mort loin d'un champ de bataille :

- ▶ **Vincent ABOLIVIER**, soldat du 69ème Régiment d'infanterie, est mort à Luxembourg le 18 juin 1805 à 22 ans.

Trois autres sont décédés à l'hôpital militaire de Rochefort à la suite d'accidents au port ou de maladies :

- **Gabriel TANGUY**, du 66ème Régiment d'infanterie (le 21 septembre 1806)
- **Guillaume DONVAL**, du 3ème Régiment d'artillerie de marine (le 25 novembre 1807)
- **Jean BERGOT**, du 3ème Régiment d'artillerie de marine (le 3 novembre 1808).

LA QUATRIEME COALITION (1806)

La 4ème coalition est lancée en 1806 par la Prusse qui n'accepte pas la création par Napoléon de la Confédération du Rhin, rassemblant les petits allemands jusqu'aux frontières prussiennes. Cette nouvelle campagne d'Allemagne s'accompagne de nouvelles victoires de Napoléon à Iéna et Auerstadt.

L'Empereur fait son entrée à Berlin le 27 octobre 1806 et, l'année suivante, il fait renaître la Pologne en créant le Grand Duché de Varsovie.

- ▶ **Jean KERLEROUX** meurt à l'hôpital de Varsovie le 6 avril 1808 à 22 ans.

L'armée française s'est installée au nord de l'Europe en Belgique et aux Pays-Bas, transformés en départements français, pour y faire appliquer notamment le Blocus Continental, décrété par Napoléon pour lutter contre les Anglais.



Quelques Plouidérois trouvent la mort dans ces régions :

- **Jean FILY**, du 13ème Régiment d'infanterie légère, meurt à Ostende le 4 novembre 1811.
- Vincent LE BERRE meurt à Bruxelles le 7 février 1809.
- Guillaume KERFOURN, du 17ème R.I.L., meurt à Brüm le 3 octobre 1809.
- **Jean L'HER**, du 27ème R.I.L., meurt à l'hôpital du Grand Bérinage de Bruxelles le 18 janvier 1810, à 20 ans.
- **Jean ABALEA**, apprenti marin, meurt à Heminxem en Belgique le 24 décembre 1811.
- **Mathieu KERFOURN**, apprenti marin, meurt à Anvers le 11 janvier 1812, à 19 ans.
- **Jean YAOUANC**, apprenti marin, meurt à Anvers le 14 juin 1812, à 19 ans.
- **Jean-Marie QUERE**, du 108ème R.I.L., meurt à l'hôpital d'Anvers le 5 mai 1813, à 20 ans.

L'EXPEDITION D'Espagne (1808)

C'est à la fin de l'année 1807 que les Français entrent en Espagne pour aller combattre le Portugal qui s'est allié aux Anglais. Mais rapidement l'armée française se transforme en troupe d'occupation et les Espagnols se soulèvent contre cet occupant : le soulèvement de Madrid le 2 mai 1808 et la terrible répression des Français le 3 mai sont le début d'une guérilla meurtrière dans la péninsule ibérique.

Nous y retrouvons plusieurs victimes de Plouider :

- **Paul SENANT**, du 28ème R.I., est la première victime, décédée à Malréna le 28 juillet 1807.
- **François LE GAC**, du 21ème R.I.L., meurt à l'hôpital d'Alagon le 3 mars 1809, à l'issue du second siège de Saragosse, une des batailles les plus féroces de toute l'histoire des guerres napoléoniennes.
- **Yves LEROY**, voltigeur du 28ème R.I., meurt à l'hôpital de Madrid le 25 janvier 1810 à 28 ans.
- **Hervé HERRY**, du 28ème R.I., meurt de fièvre à l'hôpital de Velez-Malaga le 20 mai 1810.
- **Hervé SENAN**, du 28ème R.I., meurt également de fièvre à l'hôpital de Velez-Malaga le 29 mai 1810.
- **Nicolas ARGANT** meurt le 20 juillet 1810 à Tudéla (à l'ouest de Saragosse), lieu d'une bataille remportée par les Français commandés par le maréchal Lannes, le 23 novembre 1808.
- **Gabriel BERTHOU**, du 27ème R.I., meurt à Chiclana (près de Cadix) le 29 août 1812.

L'EXPEDITION D'Italie (1808)

Lors de la 4ème et de la 5ème coalition, l'armée napoléonienne est également intervenue en Italie, tout particulièrement avec le 62ème Régiment d'infanterie dans lequel étaient incorporés plusieurs soldats de Plouider.

L'Armée d'Italie, sous la direction du maréchal Masséna, s'empare du Royaume de Naples pour y installer Joseph, un frère de Napoléon.

Le premier mort plouidérois de cette campagne est :

- **Yves THOMAS** décédé à Césene le 19 février 1808, à 22 ans.

Après la chute de la place forte de Gaète, le régiment fut divisé en deux groupes dont l'un fut envoyé à Césene comme troupe d'occupation, où il eut à lutter surtout contre des brigands.

- **François PENGAM**, fusilier du 23ème R.I., trouve la mort à « Capo d'Istria » (Croatie) le 19 mai 1808.

LA CINQUIEME COALITION (1809)

La 5ème coalition se forme en 1809 pendant que la France est en difficulté en Espagne. L'Autriche y voit l'opportunité de reconstituer son Empire du côté allemand, perdu après Austerlitz. La nouvelle campagne d'Allemagne et d'Autriche, dirigée par Napoléon lui-même, amène l'Empereur à faire le siège de la ville de Vienne, puis à remporter la grande victoire de Wagram en juillet 1809.

Cette guerre se termine par le traité de Schönbrunn en octobre 1809 mais de nouveaux soldats de Plouider y ont laissé la vie :

- **François KERNEIS**, fusilier, meurt à Posovitz (Moravie) le 25 septembre 1809.
- **Yves PRADEUR**, du 27ème R.I., meurt à l'hôpital de Guependorf à Vienne le 29 septembre 1809.
- **François MEUDEC**, du 72ème R.I., meurt à Vienne le 21 novembre 1809.
- **Yves QUERE**, du 72ème R.I., meurt de fièvre à l'hôpital de Passau en Allemagne le 23 novembre 1809.
- **François ROUX**, du 72ème R.I., meurt à Reichenberg près de Vienne le 1er janvier 1810.

Deux Plouidérois ont aussi trouvé la mort en France avant de rejoindre la Grande Armée en Autriche :

- **Jean-Marie BRANELLEC**, du 11ème R.I.L., meurt à Mont-de-Marsan le 26 février 1810, à 20 ans.
- **Guillaume PLEIBER**, du 6ème Régiment d'artillerie à pied, meurt à l'hôpital de Bayonne, le 31 août 1811, à 22 ans.

<http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/napo3.jpg> title='JPEG - 42.1 ko' type="image/jpeg">

LA SIXIEME COALITION (1812)

La 6ème coalition commence avec la campagne de Russie en 1812 qui tourne au désastre avec une retraite catastrophique et la perte de plus de 350.000 hommes, dont beaucoup sont restés anonymes (des régiments entiers ont disparu avec leurs archives). Puis la déroute de l'armée napoléonienne a continué avec la campagne d'Allemagne de 1813, puis la campagne de France de 1814 et l'invasion du territoire national, le tout s'achevant par

Plouider et les guerres Napoléoniennes

l'abdication de l'Empereur et son exil à l'île d'Elbe dans la Méditerranée.

Des Plouidérois laissent encore leur vie dans ces dernières campagnes :

- **Jean CAER**, du 3ème R.I.M., meurt à l'hôpital de Rochefort le 11 juillet 1812 à 23 ans.
- **Yves COEFFEUR**, du 1er R.I.M., meurt le 12 juin 1813 à Erfurt-di-Komboden où furent hospitalisés tous les blessés des batailles du Lützen, Bautzen, Dresde et Leipzig.

Lors de la retraite des troupes françaises vers le Rhin :

- **Guillaume KERFORNE**, du 140ème R.I., meurt à Francfort-sur-le-Main le 22 octobre 1813, à 24 ans.
- **Jérôme QUERE**, du 82ème R.I.L., meurt à Mayence le 2 janvier 1814, à 20 ans.

Enfin, les dernières victimes perdent la vie en France :

- **Alain ABALEA** meurt à l'hôpital de Bayonne le 3 janvier 1814, à 20 ans.
- **Jean UGUEN**, du 15ème R.I.L., meurt à l'hôpital de Strasbourg le 19 janvier 1814, à 20 ans.
- **Yves MEVEL**, du 12ème R.I., meurt à l'hôpital militaire de Paris le 3 février 1814, à 21 ans.
- **Jean SOUDEROU** meurt à l'Hôtel Dieu de Paris le 17 avril 1814, à 30 ans.
- **Corentin ABIVEN**, du 4ème Régiment de tirailleurs - Jeune Garde meurt à l'hôpital d'Alençon le 2 mai 1814, à 23 ans.
 - ▶ **Hervé ROUGNAN**, du 4ème R.I., meurt à l'hôpital de Paris le 16 mai 1814, à 26 ans.
- **Jean-Marie GALLOU** et **Jean PAGE**, du 15ème R.I.L., meurent à Strasbourg le 1er juin 1814, à 20 ans tous les deux.
- **Jean ABILI**, du 1er Régiment de tirailleurs - Jeune Garde meurt à Angers le 15 juin 1814.

Exilé à l'île d'Elbe, Napoléon réussit à s'enfuir et à venir reprendre le pouvoir à Paris pour les « Cent Jours », mais il est définitivement battu à Waterloo le 18 juin 1815 par la septième et dernière coalition de ses adversaires européens.

BILAN POUR LA COMMUNE DE PLOUIDER

L'on peut donc dénombrer 41 victimes de ces guerres napoléoniennes entre 1805 et 1814 pour la commune de Plouider, à partir des extraits mortuaires parvenus dans la commune et retranscrit sur les registres, mais cela ne correspond pas nécessairement au nombre réels de tués sur les champs de bataille ou de blessés morts dans les hôpitaux.

Ce chiffre représente déjà entre 8 et 9 % des conscrits.

- **Sources :**
-
- **Yvon Gac** : dépouillement des registres de décès de Plouider.
-

- **François L'Hostis** : dossier sur les « premiers conscrits de Lesneven avec Napoléon... », 1997.